

**Nombre de membres :**

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 21
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) : 1

**DEL 2025\_113**

**Date de convocation :**

**le 10 décembre 2025**

**Date d'affichage :**

**le 10 décembre 2025**

*Fait à Aigondigné,  
Le 17 décembre 2025  
Ont signé au registre tous  
les membres présents.  
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ZAPATA Laurie représentée par LECULLIER Lysiane, MARTINEZ Olivier représenté par TEXIER Fernando

Absents : HIPEAU Gaëlle

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

## **Délibération 2025\_113 : MARCHES PUBLICS**

### **Objet : Plan de financement Multisports**

Madame le Maire rappelle le fait que ce type de projet pour la commune est dimensionnant et qu'il répond à de réelles attentes des administrés.

L'étude de maîtrise d'œuvre est au stade de l'Avant-projet définitif (APD) permettant le dépôt du permis de construire et de l'autorisation de travaux sur établissement recevant du public prochainement, selon le projet tel que défini dans l'annexe.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions diverses : Fonds européens, DETR, DSIL, ANS, Région, EPCI. Pour ce qui concerne la subvention de l'EPCI, la délibération est attendue pour le 20 décembre terme de rigueur afin que cette subvention ne devienne pas caduque.

Suivant l'APD du titulaire du marché public, Groupement BACLE/ VIC OUEST, passé par la commune, le montant total est de 2 550 000 € HT soit 3 060 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Financement	Origine	Montant (HT)	Taux
Fonds Européens	FEDER / Axe 1 et 6 Transition numérique	289 000 €	11.36%
Fonds Européens	FEDER / Axe 2 transition énergétique	335 000 €	13.13%
DETR	Préfecture	300 000 €	11.76%
DSIL	Préfecture	300 000 €	11.76%
ANS	Agence Nationale du Sport	300 000 €	11.76%
EPCI	Projet de territoire	200 000 €	7.84%
Commune	Fonds propres	826 000 €	32.39%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix CONTRE et 15 voix POUR des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** le coût et le plan de financement prévisionnels, tels que présentés au stade d'Avant-Projet Définitif (APD)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les demandes de subventions correspondantes telles que présentées dans le plan de financement ci-dessus et à signer tout acte y afférent et de pouvoir déposer un permis d'aménager.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Patricia ROUXEL



*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....  
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de  
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission*